

24 février 2002. – DÉCRET 024/2002 portant création de la Maison militaire du président de la République. (Présidence de la République)

Art. 1^{er}

Est créé la Maison militaire du président de la République.

Art. 2

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures et contraires au présent décret.

Art. 3

Le ministre délégué à la Défense nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur à la date de sa signature.